



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 MAI 2008

N° 2008-01

L'an deux mille huit, le sept mai à 20 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 29 Avril se sont réunis à "Espace Coëvrons" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER.

Nombre de Délégués
En exercice : 39
Présents : 37
Votants : 37
Suffrages exprimés :
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture,
Le

Le Président,
André
BOISBOUVIER

.....
L'ordre du jour de la présente est :

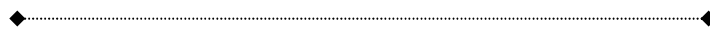
- Adoption du procès-verbal du 18 avril 2008
- Organisation du Conseil Communautaire
 - Délégations au Président et au bureau
 - Fixation des indemnités de fonction des élus
 - Mise en place des commissions communautaires
 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres et jury de concours
 - Désignation des délégués appelés à siéger au SVET des Coëvrons
 - Désignation des délégués appelés à siéger aux organismes extérieurs
 - Désignation des candidats aux listes de structures départementales
- Finances :
 - Etat de notification des bases et taux d'imposition de 2008 des taxes directes locales
 - Subvention pour organisation opération sécurité routière par le Foyer « Le Nymphéa »
 - Subvention à Mayenne Initiative et point sur les dossiers accordés depuis le début de l'année
 - Décision modificative n° 1
 - Indemnité de conseil du comptable du Trésor Public
- Développement Economique :
 - Vente d'une parcelle du Parc d'Activités Raoul Vadepiéd de Châtres la Forêt
 - Confirmation de la vente de l'atelier n° 4 à la SCI Val d'Evron

- Aménagement du Territoire :
 - Cinéma : choix du délégataire pour l'exploitation du nouveau cinéma (dossier transmis le 21 avril 2008) et poursuite de la procédure
 - Plan Local d'Urbanisme de Châtres : avis à donner sur ce dossier
 - Liaisons non motorisées : confirmation des parcelles vendues à Monsieur et Madame LESOURD avec les surfaces définitives après bornage et vente à Monsieur et Madame FOUCAULT Michel

- Enfance Jeunesse :
 - Fixation des tarifs pour les camps d'été 2008
 - Bilan 2007 et prévisionnel 2008 du centre de loisirs de la Valaisière géré par la Boule d'Or

- Ressources Humaines :
 - Suppression poste d'agent de maîtrise et création poste de contrôleur des travaux
 - Suppression poste adjoint administratif 1^{ère} classe
 - Suppression poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
 - Régime indemnitaire : précisions du crédit global pour l'attribution de l'indemnité d'exercice de mission de préfecture et mise en place pour le cadre d'emploi de contrôleur des travaux
 - Convention de mise à disposition de personnel : précision sur les modalités des versements d'acomptes

- Divers :
 - Formation des élus : recensement des besoins



La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 29 avril 2008 de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur André BOISBOUVIER ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

Mme LELONG (ASSE LE BERENGER) ; M. ROUILLARD – Mme JARNO – Mme BOUCHARD – M. NAUDIN (CHATRES LA FORET) ; M. BEDOUET – M. POISSON – M. SOTO – M. MORINEAU – Mme CHEVALLIER – Mme DUTERTRE – Mme CRETON – Mme CHARDRON – M. POINOT – M. ROBIN (délégué suppléant remplaçant M. MAREAU) - Mme ROZO (déléguée suppléante remplaçant M. ROCTON) – Mme ANGOT (déléguée suppléante remplaçant M. PERNIN) (EVRON) ; M. HOUSSET – M. BELOT (LIVET EN CHARNIE) ; M. PAILLEUX – M. BESSIN – Mme LAIR DE LA MOTTE (MEZANGERS) ; M. CLIMENT – M. JOUBERT – M. GASDON (NEAU) ; M. TALVARD – Mme BIDAULT – M. AMIARD (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ; M. COLLET – M. BOISBOUVIER – Mme RENARD – M. LEBLANC (STE GEMMES LE ROBERT) ; M. ROCHE – M. HUAULT (ST GEORGES SUR ERVE) ; M. BOURDIN – M. GAZE – M. GOUSSET (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ M. BETTON (*Assé le Bérenger*) ;
- ◆ M. MAREAU (remplacé par M. ROBIN) (*Evron*) ;
- ◆ M. ROCTON (remplacé par Mme ROZO) (*Evron*) ;
- ◆ M. PERNIN (remplacé par Mme ANGOT) (*Evron*) ;
- ◆ M. POIRIER (*Voutré*).

ASSISTAIT EGALEMENT : Mr ERNOULT (Secrétaire).

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance, il souhaite que cette fonction soit assurée à tour de rôle par un délégué de chacune des communes : **Madame Sophie LELONG d'Assé le Bérenger**.

◆.....◆

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 18 avril 2008**

Monsieur André BOISBOUVIER demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 18 avril 2008.

Le procès-verbal de la réunion du 18 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

☛ **Fonctionnement du Conseil Communautaire**

Monsieur BOISBOUVIER, président, expose les possibilités de pouvoirs qui peuvent être délégués par le conseil communautaire :

🎯 **Délégations au Président et au Bureau**

L'article 11 des statuts de la Communauté de Communes conformément au code général des collectivités territoriales (articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-10, L 2122-22, L 2122-23) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur président. En effet, le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. De l'approbation du compte administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaires prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du président.
- ❖ **DELEGUE** au Président et au bureau les attributions suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux ;
2. De procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
6. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
10. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
11. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme sur la voirie communautaire ;
12. D'exercer au nom de la communauté de communes, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la communauté de communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil communautaire ;
13. D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire ;
14. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée par le conseil communautaire.

Lors des réunions du conseil communautaire, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées selon les délégations citées ci-dessus.

☛ Fixation des indemnités de fonction des élus

Vu l'article L5211-12 du code général des collectivités territoriales, il est proposé d'attribuer les indemnités de fonction comme suit :

Base de calcul : Indice brut 1015 d'une valeur mensuelle au 1^{er} mars 2008 de 3 741,26 €.

Crédit maximum autorisé :

Président : 3 741,26 x 48,75 % = 1 823,86 €

Vice-président : 3 741,26 x 20,63 % x 11 maximum = 8 490,04 €

TOTAL = 10 313,90 €

Barème pour la tranche de 10 000 à 19 999 habitants

Libellé	Taux	Valeur brute mensuelle
<u>Président</u>		
Montant maximum	48,75	1 823,86
Montant précédent	41,25	1 543,27
Montant (même % que le président sortant)	41,25	1 543,27
<u>Vice-présidents</u>		
Montant maximum	20,63	771,82
Montant précédent	10,82	404,80
Montant (tranche de population de 14 000 habitants)	14,44	540,24

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du président.
- ❖ **FIXE** les indemnités de fonctions comme indiqué ci-dessus.
- ❖ **DEFINIT** l'attribution selon le tableau suivant :

Fonction	Prénom / Nom	Taux	Valeur brute mensuelle au 01/03/2008	Fonction
Président	André BOISBOUVIER	41,25	1 543,27	Exécutif
1 ^{ère} vice-présidente	Isabelle DUTERTRE	14,44	540,24	Commission n° 4
2 ^{ème} vice-président	Jean-Pierre BOURDIN	14,44	540,24	Commission n° 1
3 ^{ème} vice-président	Gilbert HOUSSET	14,44	540,24	Commission n° 2
4 ^{ème} vice-président	Michel PAILLEUX	14,44	540,24	Commission n° 6
5 ^{ème} vice-président	Claude ROUILLARD	14,44	540,24	Commission n° 3
6 ^{ème} vice-président	Daniel CLIMENT	14,44	540,24	Commission n° 5
TOTAL			4 784,71	

- ❖ **PRECISE** que cette attribution prend effet à la date d'entrée en fonction soit le 19 avril 2008.
- ❖ **PRECISE** que l'indemnité suivra l'évolution de la valeur de l'indice 1015.

Mise en place des commissions et désignation des membres

Vu les articles L. 5211-1 et L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a possibilité de créer des Commissions en fonction des compétences et actions gérées par la Communauté de Communes.

Le président André BOISBOUVIER propose la création des commissions suivantes :

Commission n° 1 : « Finances et Développement Economique, ... »

- Budget
- Suivi des entreprises
- Mayenne Initiative

Commission n° 2 : « Travaux »

- Programmation et suivi
- Renouvellement du parc matériel / outillage
- Chantier d'Insertion « Floris »
- Chemins de randonnées

Commission n° 3 : « Aménagement du Territoire / Environnement / Voirie Communautaire, ... »

- Projet voies de contournement
- Plans Locaux d'Urbanisme
- Zones d'activités
- Energies renouvelables
- Cinéma

Commission n° 4 : « Enfance / jeunesse »

- Centre de Loisirs
- Animation jeunesse
- Relais Assistantes Maternelles

Commission n° 5 : « Services à la personne »

- Soutien à l'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- Epicerie Sociale gérée par « ESPADON »
- Club des Aînés
- Accompagnement à l'emploi des personnes en difficultés (Mission Locale Emploi, Avenir Formation ...)

Commission n° 6 : « Sports / Loisirs, ... »

- Jardin Aquatique
- Site du Gué de Selle
- Animation sportive communautaire

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du président.
- ❖ **DECIDE** la création des commissions communautaires détaillées ci-dessus.
- ❖ **PRECISE** que tous les membres du bureau auront copie des convocations aux réunions de ces commissions auxquels ils pourront participer.

Conformément à la décision précédente approuvant la création de 6 commissions, le Président invite les membres à voter les listes de délégués, inscrits dans chacune des commissions au scrutin de liste secret. Au préalable, Monsieur BEDOUET sollicite le changement de liste de Monsieur ROCTON qui est à ajouter sur la liste des commissions 1 et 3 et à retirer de la commission n° 2.

A l'unanimité, les membres adoptent cette modification. Ensuite les opérations de vote se déroulent, les résultats consignés dans le procès-verbal établi à cet effet sont :

COMMISSIONS

(Article L 5211-1 – L 2121-21 et L 2121-22 du CGCT)

	N° 1 Finances et Développement Economique (Budget et suivi des entreprises Mayenne Initiative ...)	N° 2 Travaux (Programmation et suivi, renouvellement matériel, chantier insertion FLORIS ...)	N° 3 Aménagement du territoire – Environnement – Voirie communautaire (Projet voies de contournement, P.L.U., énergies renouvelables, zones d'activités, cinéma ...)	N° 4 Enfance / Jeunesse (Centres de loisirs, animation jeunesse, relais assistantes maternelles...)	N° 5 Services à la personne (ADMR, Epicerie sociale, clubs des aînés, accompagnement emploi des personnes en difficultés...)	N° 6 Sports / Loisirs (Jardin Aquatique et site du Gué de Selle, animations sportives communautaires...)
Président	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Pierre BOURDIN (<i>Voutré</i>) • Tout le Bureau + • Jean-François POINOT (<i>Evron</i>) • Jean-Yves DROUARD (<i>Assé le Bérenger</i>) • Joël GASDON (<i>Neau</i>) • Jean-Philippe NAUDIN (<i>Châtres la Forêt</i>) • Philippe BESSIN (<i>Mézangers</i>) • Benoît PERNIN (<i>Evron</i>) • André ROCTON (<i>Evron</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Gilbert HOUSSET (<i>Livet en Charnie</i>) • Alain POISSON (<i>Evron</i>) • Myriam ANGOT (<i>Evron</i>) • Roland COLLET (<i>Ste Gemmes le Robert</i>) • Franck AMIARD (<i>St Christophe du Luat</i>) • Gérard HUAULT (<i>St Georges sur Erve</i>) • Bruno MASSÉ (<i>Neau</i>) • Didier GAZE (<i>Voutré</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Claude ROUILLARD (<i>Châtres la Forêt</i>) • Didier GAZE (<i>Voutré</i>) • Jocelyne LAIR DE LA MOTTE (<i>Mézangers</i>) • Daniel CLIMENT (<i>Neau</i>) • Gérard HUAULT (<i>St Georges sur Erve</i>) • Jean-Louis TALVARD (<i>St Christophe du Luat</i>) • Eric LEBLANC (<i>Ste Gemmes le Robert</i>) • Jean-Yves DROUARD (<i>Assé le Bérenger</i>) • Thierry ROBIN (<i>Evron</i>) • Jean-Pierre MAREAU (<i>Evron</i>) • Christophe BELOT (<i>Livet en Charnie</i>) • André ROCTON (<i>Evron</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Isabelle DUTERTRE (<i>Evron</i>) • Nathalie CHARDRON (<i>Evron</i>) • Antonia GANDON (<i>Evron</i>) • Sophie LELONG (<i>Assé le Bérenger</i>) • Béatrice RENARD (<i>Ste Gemmes le Robert</i>) • Elisabeth BIDAULT (<i>St Christophe du Luat</i>) • Hélène JARNO (<i>Châtres la Forêt</i>) • Loïc POIRIER (<i>Voutré</i>) • Christophe CHOLET (<i>Neau</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Daniel CLIMENT (<i>Neau</i>) • Yvon BUARD (<i>Voutré</i>) • Philippe BRUNET (<i>St Georges sur Erve</i>) • Jacqueline BOUCHARD (<i>Châtres la Forêt</i>) • Nicole BESNIER CHAUVIN (<i>St Christophe du Luat</i>) • Béatrice RENARD (<i>Ste Gemmes le Robert</i>) • Emmanuel MALET (<i>Assé le Bérenger</i>) • Anne-Marie LORILLARD (<i>Evron</i>) • Jean-Yves MORINEAU (<i>Evron</i>) • Roland ALLAIN (<i>Livet en Charnie</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Michel PAILLEUX (<i>Mézangers</i>) • Christophe BELOT (<i>Livet en Charnie</i>) • Michel SOTO (<i>Evron</i>) • Christophe NOULLEZ (<i>Evron</i>) • Patrick BETTON (<i>Assé le Bérenger</i>) • Eric LEBLANC (<i>Ste Gemmes le Robert</i>) • Jean-Louis TALVARD (<i>St Christophe du Luat</i>) • Gérard HUAULT (<i>St Georges sur Erve</i>) • Jean-Paul LEMASSON (<i>Neau</i>) • Ange GOUSSET (<i>Voutré</i>)

Elue avec 36 voix

Elue avec 37 voix

Elue avec 26 voix

Elue avec 37 voix

Elue avec 37 voix

Elue avec 36 voix

☛ Désignation des membres de la commission d'appel d'offres et jury de concours

Vu les articles L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT et les articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics, Monsieur BOISBOUVIER André, président, propose la liste suivante :

Président : - André BOISBOUVIER

Membres titulaires : - Gilbert HOUSSET
- Claude ROUILLARD
- Jean-Pierre BOURDIN
- Joël BEDOUE
- Roland COLLET

Membres suppléants : - Daniel CLIMENT
- Michel PAILLEUX
- Jean-Louis TALVARD
- Henri ROCHE
- Patrick BETTON

En outre pour le jury de concours, cette commission sera complétée de 3 membres minimum qualifiés (exemple : architectes pour un concours de maîtrise d'œuvre) désignés par le Président.

Tous les membres désignés ci-dessus ont voix délibérative.

Le comptable du Trésor Public, un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent-être invités par le Président.

Aussi, le Président peut faire appel au concours d'agents, du pouvoir adjudicateur compétent.

Le Conseil Communautaire après vote au scrutin de liste secret a élu la liste présentée ci-dessus avec 36 voix, le détail des résultats étant consigné dans le procès verbal établi à cet effet.

☛ Désignation des délégués appelés à siéger au SVET des Coëvrons

Vu l'article L.5211-1 – L2121-21 et L2121-33 du CGCT, André BOISBOUVIER, président, propose les candidats suivants appelés à siéger au Syndicat à Vocation Economique et Touristique :

Titulaires	Suppléants
- M. BOISBOUVIER André	- M. CLIMENT Daniel
- M. BOURDIN Jean-Pierre	- M. ROUILLARD Claude
- M. BEDOUE Joël	- M. ROCTON André
- M. SOTO Michel	- M. PAILLEUX Michel
- M. MORINEAU Jean-Yves	- Mme CRETON M.Dominique
- M. HOUSSET Gilbert	- M. COLLET Roland
- M. TALVARD Jean-Louis	- M. ROCHE Henri

Le Conseil Communautaire après vote au scrutin uninominal secret a élu les délégués suivants : le détail des résultats étant consigné dans le procès-verbal établi à cet effet.

Titulaires		Suppléants	
- M. BOISBOUVIER André	(34 voix)	- M. CLIMENT Daniel	(36 voix)
- M. BOURDIN Jean-Pierre	(37 voix)	- M. ROUILLARD Claude	(33 voix)
- M. BEDOUET Joël	(35 voix)	- M. ROCTON André	(25 voix)
- M. SOTO Michel	(35 voix)	- M. PAILLEUX Michel	(31 voix)
- M. MORINEAU Jean-Yves	(35 voix)	- Mme CRETON M. Dominique	(34 voix)
- M. HOUSSET Gilbert	(34 voix)	- M. COLLET Roland	(33 voix)
- M. TALVARD Jean-Louis	(35 voix)	- M. ROCHE Henri	(33 voix)

❖ **CHARGE** le Président de la notification au SVET des Coëvrons de ces désignations.

☞ Désignation des délégués appelés à siéger aux organismes extérieurs

Vu l'article L.5211-1 – L2121-21 et L2121-33 du CGCT, André BOISBOUVIER, président, propose les candidats suivants appelés à siéger aux organismes détaillés ci-dessous :

Organismes extérieurs	Titulaires	Suppléants
CNAS (Comité National d'Actions Sociales pour le personnel)	- M. BOISBOUVIER André	/
Mayenne Initiative (Conseil d'administration départemental). Attribution prêts d'honneur à l'installation de commerçants et artisans	<u>Président ou son représentant :</u> - M. BOURDIN Jean-Pierre	/
Foyer des Jeunes Travailleurs « Le Nymphéa »	<u>Président ou son représentant :</u> - M. SOTO Michel	/
Centre Socio-culturel de la Boule d'Or	<u>Membre associé :</u> - Mme JARNO Hélène	/
Mission Locale Emploi - Laval (accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en difficultés de recherche d'emploi)	<u>Président ou son représentant :</u> - M. CLIMENT Daniel	/
A.J.E.I.E. (Association Jumelage et Echanges Internationaux Evronnais). Séjours linguistiques des scolaires	<u>Président ou son représentant :</u> - Mme ANGOT Myriam	/
A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	<u>Président ou son représentant :</u> - M. CLIMENT Daniel	/
EVRON – LAKOTA (Comité de jumelage)	- M. BESSIN Philippe - M. ROCTON André	/
Parc Naturel Régional Normandie Maine	- M. COUROUSSE J-Claude	/
Office Municipal des Sports d'Evron	- M. PAILLEUX Michel	- M. BESNARD André
SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)	- M. ROBIN Thierry	/
Association des Producteurs de la Vallée de l'Erve	- M. ROCTON André - M. BOISBOUVIER André	/
CLIS Chaux et Dolomie Françaises (Commission Locale Information et Surveillance)	- M. ROBIN Thierry	- M. HUAULT Gérard

Le Conseil Communautaire après vote au scrutin public désigne à l'unanimité les délégués comme présenté ci-dessus,

❖ **CHARGE** le Président de la notification de ces désignations.

☛ **Désignation des candidats aux listes de structures départementales :**

Vu l'article L.5211-1 – L2121-21 et L2121-33 du CGCT, Monsieur André BOISBOUVIER, président, propose les candidatures suivantes aux listes candidates pour la désignation des délégués appelés à siéger à :

Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

- Scrutin départemental de liste (les candidatures sont à faire auprès du centre de gestion à partir des informations à venir).

Commission Départementale de Coopération Intercommunale :

Cette commission est composée de 4 collèges :

- ⇒ Collège n° 1 : les cinq communes les plus peuplées du département. Le nombre de sièges attribués à ce collège est de 7.
- ⇒ Collège n° 2 : communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale. Le nombre de sièges attribués à ce collège est de 10.
- ⇒ Collège n° 3 : communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale. Le nombre de sièges attribués à ce collège est de 7.
- ⇒ Collège n° 4 : établissements publics de coopération intercommunale ayant leur siège dans le département. Le nombre de sièges attribués à ce collège est de 8.

- Scrutin départemental de liste (les candidatures doivent parvenir pour le 14 mai 2008 à la préfecture).

CLILE (commission locale d'insertion et de lutte contre les exclusions du Centre Mayenne) :

Cette désignation est prononcée par le Conseil Général sur proposition de candidature.

Commission Départementale de Coopération Intercommunale : Mme DENIS Marie-France
C.L.I.L.E. : Mme CHEVALLIER Danielle.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité propose les candidatures suivantes :

- ❖ **C.D.C.I. - collège n° 4 : Mme DENIS Marie-France.**
- ❖ **CLILE : Mme CHEVALLIER Danielle.**

FINANCES

Etat de notification des bases et taux d'imposition de 2008 des taxes directes locales

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, vice-président, chargé de la commission présente ces données communiquées par la Préfecture après le vote du budget primitif.

I/ Produit fiscal à taux constants

Désignation	Bases d'imposition		Taux en vigueur	Produit 2008 assuré	% évolution
	2007	2008			
Taxe d'habitation	9 136 665	9 416 000	4,53	426 545	+ 3,06
Taxe foncière bâtie	8 297 451	8 616 000	8,46	728 914	+ 3,84
Taxe foncière non bâtie	1 177 802	1 194 000	13,49	161 071	+ 1,36
Taxe professionnelle	32 995 878	33 633 000	4,37	1 469 762	+ 1,93
TOTAL BRUT				2 786 292	
Prélèvement pour Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle				- 20582	
TOTAL NET à inscrire en recettes à l'article 7311				2 765 710	

II/ Allocations compensatrices versées par l'Etat pour exonérations décidées par les lois

Nature	Allocation de		% évolution	Imputation en recettes du budget
	2007	2008		
Taxe foncière bâtie	25 154	27 020		Article 74834
Taxe foncière non bâtie	38 892	39 881		
Taxe professionnelle	9 816	7 455		Article 74833
TOTAL	73 862	74 356	+ 0,67	

TOTAL produit assuré 2008 : 2 765 710 + 74 356 =2 840 066,00 €

Pour mémoire 2007 :2 757 958,00 €

Différence + 82 108,00 €

Soit 2,98 %

La progression globale est de 2,98 % (+ 82 108 €), alors qu'en 2007 elle était de 3,90 % (+ 103 434 €). La progression a été moins importante au niveau de la taxe professionnelle dont les bases d'imposition ont enregistré la disparition d'entreprises qui ont cessé leur activité (notamment : Internationale du siège PELLETEY et TSA Inox).

Les crédits inscrits au budget primitif seront corrigés sur la décision modificative n° 1.

Le Conseil Communautaire a pris connaissance de ces informations sachant que les taux ont été votés le 01 mars 2008.

Subvention pour organisation opération sécurité routière par le Foyer « Le

Nymphéa »

Le Vice-Président, Jean-Pierre BOURDIN responsable des finances, expose la demande de subvention de 150 € du Point Information Jeunesse situé au Nymphéa qui propose comme depuis plusieurs années des actions de prévention routière.

Une des actions sera en direction des séniors de la Communauté de Communes du Pays d'Evron afin de les sensibiliser aux dangers de la conduite par le biais d'une remise à niveau au code de la route. Un professionnel de l'association Prévention Routière de Laval sera présent pour animer cette action.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 150 € au Point Information Jeunesse situé au Nymphéa à Evron.
- ❖ **PRECISE** que le versement sera effectué après la réalisation de l'action.
- ❖ **PRECISE** que le crédit correspondant sera inscrit à la décision modificative n°1 de la présente séance.

☞ Subvention à Mayenne Initiative et point sur les dossiers accordés depuis le début de l'année

Monsieur le Vice-Président, Jean-Pierre BOURDIN responsable des finances, rappelle qu'à la séance du 08 février 2008, il avait été voté une subvention de 20 000 €.

Depuis le début de l'année, les dossiers suivants ont été validés :

• Presse, place de la Basilique à Evron (Mme GALLAIS)	7 000 €
• Boucherie charcuterie, place de l'Ancienne Mairie à Evron (M. Mme LAUNAY)	7 000 €
• Crêperie, rue de la Fontaine à Evron (M. Mme MANARANCHE)	7 000 €
• Bar, restaurant à St Georges sur Erve (MM. MELOT)	8 000 €
• Décoration d'intérieur à Mézangers (Mme TABARD)	4 000 €
• Cave à vins « Le Sommelier » à Evron (M. DUVAL)	8 000 €
TOTAL	<u>41 000 €</u>

Compte tenu du bilan des remboursements effectués à fin mars, le versement de la subvention de 20 000 € a été effectué. Afin d'anticiper de nouveaux prêts avant les vacances, une subvention complémentaire de 16 000 € serait à prévoir, sachant que si ces derniers ne sont pas validés avant les vacances d'été, les remboursements effectués devraient alors couvrir les prochains dossiers et cette subvention complémentaire ne serait pas versée à Mayenne Initiative.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **DECIDE** l'attribution d'une subvention complémentaire à Mayenne Initiative de 16 000 €.
- ❖ **PRECISE** que le versement sera effectué selon la situation de l'évolution de l'encours (prêts accordés / remboursements effectués).
- ❖ **PRECISE** que le crédit correspondant sera inscrit à la décision modificative n°1 de la présente séance.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir.

☞ Décision modificative n° 1

Monsieur le Vice-Président, Jean-Pierre BOURDIN responsable des finances, expose la nécessité de correction des crédits au budget primitif 2008 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement :

Dépenses

- Frais de personnel : réduction des crédits de 40 000 € suite à :
 - la vacance du poste de Directeur Général des Services du 17 mars au 31 mai : - 14 000,00 €
 - Embauche d'un adjoint technique sans suite et compensée par titularisation d'un agent de Floris : - 26 000,00 €
- Contribution au budget général du SVET : - 3 500,00 €
- Subventions aux associations : - 3 024,08 €
 - ☞ Foyer des jeunes travailleurs : 150 €
 - ☞ Mayenne Initiative : 16 000 €
 - ☞ Boule d'Or pour centre de loisirs de la Valaisière : - 19 174, 08 €
- Ecritures d'ordre pour amortissement études voie de contournement Châtres / Evron

Recettes

- Produits fiscaux : - 60 000 €

Comme expliqué précédemment les bases d'imposition à la taxe professionnelle n'ont évolué que de 1,93 % alors qu'en 2007 l'évolution était de 4,31 %. De plus en 2007 nous avons encaissé des rôles exceptionnels (régularisations effectuées par les services fiscaux).

- Dotation Globale de fonctionnement : + 3 970 € (les montants n'étaient pas notifiés par la préfecture au moment du vote du budget).
- Ecriture d'ordre pour amortissement études voie de contournement.

Investissement

Dépenses

- Ecritures d'ordre pour amortissement études voie de contournement.

Recettes

- Inscription du produit de la vente des terrains excédentaires le long de la liaison non motorisée Evron / Mézangers au lieu-dit « Dinard » : + 20 000 €.
- Ecritures d'ordre pour amortissement étude voie de contournement.

BUDGETS ANNEXES : ATELIERS RELAIS

Investissement

Recettes

- Inscription du produit de la vente de l'atelier n° 4 de Châtres (ex : TSA) à la SCI Val d'Evron, exploité par France Liner : + 200 000 €.

Cette somme reste en provision au cas où la collectivité serait amenée à acquérir un bâtiment industriel (ancien site de l'Internationale du Siège Pelletay par exemple).

Détail des inscriptions par imputation comptable :

BUDGET PRINCIPAL

Section fonctionnement

Article	Fonction	Libellé	Recettes	Dépenses
64111	0	Rémunération personnel		- 28 000,00
6451	0	Cotisations URSSAF		- 4 800,00
6453	0	Charges retraites		- 7 200,00
65541	01	Participation budget SVET		- 3 500,00
65748	01	Subventions aux associations		- 3 024,08
6811*	01	Amortissement études		20 502,12
7311	01	Impôts locaux	- 60 000,00	
74124		Dotation Globale de Fonctionnement	1 436,00	
74126		Dotation Globale de Fonctionnement	2 534,00	
74733		Subvention Département	- 4 288,00	
777*		Amortissement subvention	4 288,00	
023*		Virement à l'investissement		- 40 502,12
Total décision modificative n° 1			- 56 030,00	- 66 524,08
Pour mémoire Budget Primitif			7 065 450,28	5 836 444,00
Pour mémoire décisions modificatives précédentes			/	/
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			7 009 420,28	5 769 919,92

* (écriture d'ordre)

L'excédent net disponible au 31/12/2008 indiqué au Budget Primitif 2008 passerait de 1 229 000 €uros à 1 240 000 €, sachant que 800 000 € seront prélevés pour le financement du cinéma (décision des 08 février et 1^{er} mars 2008).

Section investissement

Opération	Article	Fonction	Libellé	Recettes	Dépenses
	024		Vente excédent terrain	20 000,00	
	28031*		Amortissement études	20 502,12	
	1313		Subvention département	4 288,00	
	13913*		Amortissement subvention		4 288,00
	021*		Virement de fonctionnement	- 40 502,12	
Total décision modificative n° 1				4 288,00	4 288,00
Pour mémoire Budget Primitif				1 734 176,81	1 734 176,81
Pour mémoire décisions modificatives précédentes				/	/
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT				1 738 464,81	1 738 464,81

* (écriture d'ordre)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **ADOpte** la décision modificative n°1 détaillée ci-dessus.

BUDGETS ANNEXES : ATELIERS RELAIS

Section fonctionnement : NEANT

Section investissement

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
024	Vente atelier n° 4	200 000,00	
2132	Provision pour achat bâtiments		200 000,00
Total décision modificative n° 1		200 000,00	200 000,00
Pour mémoire Budget Primitif		1 734 176,81	1 734 176,81
Pour mémoire décisions modificatives précédentes		/	/
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		1 934 176,81	1 934 176,81

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **ADOpte** la décision modificative n°1 détaillée ci-dessus.

Indemnité de conseil du comptable du Trésor Public

Monsieur le Vice-Président, Jean-Pierre BOURDIN responsable des finances, rappelle que le Comptable du Trésor Public d'EVRON peut apporter un conseil en matière de gestion financière, en

contre-partie une indemnité de Conseil peut lui être attribuée suivant les dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Auparavant cette indemnité était attribuée au taux maximum et représentait une valeur de 1 000 € par an (son calcul étant effectué en % du montant moyen des 3 derniers comptes administratifs).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.

Considérant la qualité du conseil dispensé par Monsieur DOMAIN,

❖ **DECIDE** l'attribution de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor Public selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

❖ **FIXE** le taux à 100 %, à compter de l'installation du nouveau conseil communautaire soit le 18 avril 2008.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

☞ **Vente d'une parcelle du Parc d'Activités Raoul Vadepied de Châtres la Foret**

Monsieur VANNIER développant son activité de traiteur, après étude de différents sites, a confirmé l'achat d'une parcelle du parc d'activités de CHATRES, soit 2 640 m² au prix de 4,30 € HT égal à 11 352 € HT (prix du m² voté en séance du 14 décembre 2007).

Le Conseil Communautaire a pris connaissance de cette information.

☛ Confirmation de la vente de l'atelier n° 4 à la SCI Val d'Evron

Et exploité par la société France Liner, qui fabrique des gaines en résine pour canalisations d'eaux usées. Le prix validé par France Domaine est de 200 000 € HT. Comme indiqué précédemment, cette recette pourra être affectée à l'éventuel achat de l'ancien site de l'Internationale du Siège Pelletay.

Le Conseil Communautaire a pris connaissance de cette information.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

☛ Cinéma : choix du délégataire pour l'exploitation du nouveau cinéma (dossier transmis le 21 avril 2008)

Le Président, André BOISBOUVIER rappelle que par délibération du 15 mars 2007, la Communauté de Communes a pris la compétence de construction et de gestion d'un cinéma à EVRON et par arrêté du 11 juin 2007, Madame la Préfète a intégré cette nouvelle compétence dans les statuts de la CCPE.

Le Projet :

Le terrain d'implantation est celui de l'ancien site de l'école Jean Monnet situé Rues de la Fontaine et de la Perrière à EVRON.

Conformément aux précédentes décisions et notamment celle du conseil municipal d'Evron en date du 21 février 2008 prenant à sa charge la démolition de la structure hébergement et du préau pour ensuite céder le terrain gratuitement à la CCPE.

Le projet serait de :

- 1 salle de 250 places,
- 1 salle de 100 places,
- 1 salle de 80 places en option,

et toutes les annexes nécessaires au fonctionnement de cette structure.

- La délégation de service public par affermage

Cette dernière correspond à celle en vigueur actuellement pour le cinéma existant, passée entre la ville d'EVRON et CINE PATINE.

Déroulement de la procédure : rapport du président.

13 novembre 2007 : lancement de l'appel de candidatures.

27 décembre 2007 : choix des 3 candidats sur 4 postulants par la commission :

- AMNESIA CORP
- ATMOSPHERE 53
- CINE PATINE

15 janvier 2008 : envoi du cahier des charges aux 3 candidats.

01 février 2008 : envoi aux délégués du conseil communautaire de la note de synthèse de la réunion du 08 février, contenant les aspects essentiels de la convention.

19 février 2008 : date de remise des offres par les 3 candidats.

22 février 2008 : ouverture des offres par la commission avec demande de précisions à fournir par les candidats avant le 03 mars 2008 dans le cadre de la phase de négociations d'une durée minimum de 2 mois à compter du 19 février dernier.

19 mars 2008 matin : réunion de la commission pour étude du rapport d'analyse des offres remis par Monsieur VUILLAUME (joint en annexe), conseiller en économie de l'audiovisuel.

Ordre préférentiel des candidats déterminé par la commission :

1^{er} : AMNESIA CORP

2^{ème} : ATMOSPHERE 53

3^{ème} : CINE PATINE

19 mars 2008 après-midi : entretien et négociations avec les 3 candidats et ensuite délibérations de la commission.

En conclusion et à l'unanimité des membres de la commission, le président retient comme délégataire la SARL AMNESIA CORP suivant la grille détaillée ci-dessous :

Candidats Critères	AMNESIA CORP		ATMOSPHERE 53		CINE PATINE	
	Classement		Classement		Classement	
Candidatures	Très bonne	1	Bonne	2	Moyenne (sommaire)	3
Offre : présentation	Complète et précise	1	Complète mais chargée	2	Incomplète	3
Aspect culturel	Bon	2	Très développé	1	Bon	2
Economiquement (subvention équilibre de la collectivité)	Equilibré à partir de la 3 ^{ème} année	2	Equilibre incertain sur la durée de la convention et lié à l'emploi des bénévoles	3	Equilibre dès la 1 ^{ère} année	1
Présence sur place	Si retenu, déménagement envisagé	1	Pas réellement	2	Pas réellement	2
Présentation des bilans	Très clairs et précis	1	Chargés	2	Très succincts	3
Programmation	Très bon partenaire	1	En régie	3	Bon partenaire	2
Expérience	Bonne	1	Nouvelle activité	3	Bonne	1
Entretien oral	Très bon, motivé, très professionnel, passionné	1	Beaucoup d'explications qui manquent de concret	3	Bon et argumentation succincte à l'image du dossier	2
Classement général	1		3		2	

21 avril 2008 : envoi de la convocation à la réunion du conseil communautaire du 07 mai 2008 accompagnée de l'étude du marché, procès-verbal de la commission de délégation de service, rapport d'analyse des offres, projet de contrat d'affermage et présent rapport du président conformément aux articles L 1411-5 et L 1411-7 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **PRECISE** que suite aux interventions de plusieurs membres (MM. NAUDIN, BESSIN, SOTO, BEDOUET notamment) la convention d'affermage en son chapitre IV - Régime financier devra comporter le montant maximum de la subvention éventuelle d'équilibre après production des bilans d'exploitation certifiés. M. BOURDIN précisant que le volet culturel génère souvent un coût pour la collectivité.
- ❖ **CONFIRME** la proposition de désignation de AMNESIA CORP comme délégataire de l'exploitation par affermage du nouveau complexe cinématographique.
- ❖ **AUTORISE** le Président ou Vice-président délégué à signer les documents à intervenir.

Complexé cinématographique d'Evron : poursuite de l'opération :

Monsieur André BOISBOUVIER, président, expose qu'après approbation du choix du délégataire pour l'exploitation du cinéma, il y a lieu d'engager les différentes démarches liées à la construction du cinéma. Il rappelle que conformément à la délibération du 14 décembre 2007, la commune d'Evron a

confirmé la cession gratuite du terrain d'implantation après démolition de l'hébergement et du préau et l'aménagement des abords à réaliser autour du nouveau bâtiment.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **CONFIRME** le lancement de cette opération d'une enveloppe financière de 3 000 000 € TTC (chiffre indiqué à la réunion du 15 mars 2007).
- ❖ **AUTORISE** le Président à la finalisation du programme destiné au lancement du concours de maîtrise d'œuvre,
- ❖ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à lancer les procédures prévues au Code des Marchés Publics,
- ❖ **A DEPOSER** les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes :
 - EUROPE : F.E.D.E.R. (Fonds Européen de Développement Régional)
 - ETAT : D.D.R. (Dotation de Développement Rural) et autre
 - REGION : Contrat Territorial Unique
 - DEPARTEMENT : Culture et Patrimoine
- ❖ **A SIGNER** le permis de construire.

☞ Plan Local d'Urbanisme de Châtres : avis à donner sur ce dossier

Monsieur Claude ROUILLARD, vice-président expose que le dossier arrêt de projet est terminé, l'avis des différentes collectivités est à donner pour le 27 mai prochain. Il précise qu'il devenait urgent pour la commune de déterminer son schéma d'urbanisme pour la décennie à venir.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président.
- ❖ **N'A PAS** d'observation contraire à formuler sur ce projet de Plan Local d'Urbanisme.

☞ Liaisons non motorisées : confirmation des parcelles vendues à Monsieur et Madame LESOURD avec les surfaces définitives après bornage

Monsieur André BOISBOUVIER, président, rappelle qu'en réunion du 1^{er} mars dernier, il a été décidé la vente des excédents de terrain du lieu dit « Dinard » d'Evron à M. Mme LESOURD au même prix

que l'achat initial soit 0,381 € du m². Selon l'avis en date du 22 mai 2007 de France Domaine ce prix n'appelle aucune observation.

Les superficies n'étaient pas déterminées, le bornage étant réalisé depuis la superficie est de :

Parcelle A 732	1ha 70a 36ca
Parcelle A 733	10a 99ca
Parcelle A 737 p (B)	<u>3ha 23a 45ca</u>
Total	5ha 04a 80ca

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **CONFIRME** la vente des parcelles de terrains citées ci-dessus d'une superficie globale de 5ha 04a 80 ca à M. Mme LESOURD Dominique.
- ❖ **PRECISE** que cette délibération complète celle de la séance du 1^{er} mars 2008.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les documents à intervenir.

Liaisons non motorisées : 1ère tranche Evron / Mézangers – vente de terrain excédentaire à M. Mme FOUCAULT Michel :

Monsieur André BOISBOUVIER, président, expose qu'une parcelle de terrain de 39a 01ca reste disponible entre Dinard et la Noë Besnard après réalisation de la liaison.

Il informe les membres que M. Mme FOUCAULT Michel, riverains de cette parcelle, sont acquéreurs de ce terrain aux mêmes conditions que la vente à M. Mme LESOURD.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- VU l'avis de France Domaine en date du 22 mai 2007,**
- ❖ **DECIDE** de vendre à M. Mme FOUCAULT Michel demeurant 37 rue Denis Papin à EVRON : la parcelle cadastrée A 735 de 39a 01ca, située commune d'EVRON au prix de 0,381 € le m².
- ❖ **CHARGE** Maître PAILLER, notaire à EVRON, de la rédaction de l'acte, les frais liés à cette transaction étant à charge de l'acquéreur.
- ❖ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué à signer les documents à intervenir.

ENFANCE JEUNESSE

Fixation des tarifs pour les camps d'été 2008

A la demande de Madame DUTERTRE, Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-président, chargé de cette commission avant le renouvellement des conseils municipaux en mars dernier, expose le programme des camps d'été 2008 :

- Du 07 au 09 juillet (5 - 7 ans) au Gué de Selle de Mézangers : 52 €
- Du 09 au 10 juillet (3 - 6 ans) au Gué de Selle de Mézangers : 42 €
- Du 15 au 18 juillet (7 - 12 ans) Théâtre, musique et danse à Evron : 85 €
- Du 21 au 25 juillet (8 - 12 ans) Cirque à Gorron : 110 €
- Du 21 au 25 juillet (7 - 12 ans) Nature et environnement à Gorron : 103 €
- Du 28 juillet au 1^{er} août (10 - 13 ans) Sport de plein air à Gorron : 103 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-président.
- ❖ **ARRETE** la tarification selon le détail indiqué ci-dessus.
- ❖ **RAPPELLE** que l'encaissement se fait dans le cadre de la régie créée selon l'arrêté n° 2007-100 du 21 juin 2007.

Reconduction des chantiers argent de poche :

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-président, chargé de cette commission avant le renouvellement des conseils municipaux en mars dernier, expose le renouvellement des actions de prévention de la délinquance qui consistent à permettre à des jeunes de contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie par la réalisation de tâches d'intérêt général indemnisées sur la base de 15 € par jour.

L'A.C.S.E. (agence nationale pour la cohésion sociale et égalité des chances) étant chargée de piloter les programmes d'actions de ces chantiers.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-président.
- ❖ **CONFIRME** la mise en place des chantiers suivants :
 1. Châtres la Forêt (peinture au terrain des sports) du 07 au 11 juillet 2008,
 2. Ste Gemmes le Robert (peinture locaux scolaires et terrain des sports) du 28 juillet au 1^{er} août 2008.
- ❖ **FIXE** l'indemnisation à 15 € par jour par participant.
- ❖ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits.

Bilan 2007 et prévisionnel 2008 du centre de loisirs de la Valaisière géré par la Boule d'Or

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président rappelle que lors de la réunion du 1^{er} mars 2008, une subvention complémentaire avait été votée pour assurer l'équilibre de la gestion 2007 du centre de

loisirs. Toutefois, cette dernière ne serait versée qu'après réception du bilan certifié par un cabinet comptable.

A la lecture de ce bilan, les membres sont surpris de la différence entre la subvention maximum sollicitée et votée (32 000 €uros) et le besoin réel (12 825,92 €uros). Toutefois, il est remarqué l'effort de présentation du bilan avec un suivi analytique des différents postes de charges et produits. Cependant, pour le bilan à présenter à la Caisse d'Allocations Familiales, la subvention de la Ville d'EVRON pour prise en charge du temps de travail d'un agent pour le Centre Socio-culturel ne doit pas apparaître.

Par contre, pour le prévisionnel 2008, les membres déplorent une nouvelle présentation non étudiée, car selon toute vraisemblance les calculs ont été faits à l'envers, c'est-à-dire à partir des subventions votées par la Communauté de Communes 65 000 €uros +32 000 €uros

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président.
- ❖ **DECIDE** le versement de la subvention complémentaire de gestion 2007 d'un montant arrêté de 12 825,92 €.
- ❖ **CONFIRME** l'étude d'intégrer la gestion de ce centre avec celle des autres centres de loisirs. La convention actuelle expirant le 31 décembre 2008.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Président expose à l'assemblée les modifications à apporter au tableau des effectifs.

Filière technique :

Suite à l'obtention du concours de contrôleur des travaux par l'agent responsable des services techniques, il est proposé la création du grade de contrôleur des travaux et de la suppression de celui d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} juin 2008.

Suite à la nomination, par promotion interne, d'un agent au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, suppression du grade d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2008.

Suite à la pérennisation de l'emploi d'un agent de la structure d'insertion « FLORIS », suppression du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (créé le 27/09/2007) à compter du 15 janvier 2008.

Filière administrative :

Suite à la nomination, par promotion interne, d'un agent au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, suppression du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à effet au 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **DECIDE** les modifications du tableau des effectifs détaillées ci-dessus.

☛ Primes et indemnités attachées au cadre d'emploi de contrôleur des travaux titulaire et stagiaire :

Monsieur le Président expose aux membres la nécessité de mettre en place le régime indemnitaire cité en objet, à savoir :

- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires jusqu'au 7^{ème} échelon inclus (décrets 91-875 du 06 septembre 1991 et 2002-60 du 14 janvier 2002).
- Prime de service et de rendement (décrets 91-875 du 06 septembre 1991 et 72-18 du 05 janvier 1972 et arrêté ministériel du 05 janvier 1972).

⇒ Traitement brut moyen =

Traitement indiciaire annuel du 1^{er} échelon (indice majoré = 297) + celui du dernier échelon (indice majoré = 463)

⇒ Crédit global = taux moyen du grade x traitement brut moyen x nombre de bénéficiaires

Soit contrôleur = 4 % x 20 780 x 1 = 831 € annuel (étant précisé que pour le contrôleur principal ou en chef le taux est de 5 % soit 1 039 €).

- Indemnité spécifique de service (arrêté ministériel du 29 novembre 2006).
 - ⇒ Taux moyen annuel = taux de base x coefficient du grade x coefficient de modulation
Soit $412,79 \times 7,5 \times 0,95 = 2\,941$ € annuel (contrôleur).
Ou : $412,79 \times 16 \times 0,95 = 6\,274$ € annuel (contrôleur principal ou chef).
 - ⇒ Crédit global : taux moyen x nombre agent du grade
Soit : 2 941 € pour le contrôleur.
Ou : 6 274 pour le contrôleur principal ou chef.
- Prime technique de l'entretien des travaux et de l'exploitation (décrets 2003-13 du 23 octobre 2003, 2002-534 du 16 avril 2002 et arrêté du 16 avril 2002) jusqu'au 7ème échelon.
 - ⇒ Crédit global maximum : 4 200 € annuel par agent.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **DECIDE** la mise en place du régime indemnitaire détaillé ci-dessus et dans la limite du crédit global de chaque prime et indemnité à compter du 1^{er} juin 2008.
- ❖ **PRECISE** que l'actualisation sera automatique selon la réglementation en vigueur.
- ❖ **AUTORISE** le Président à déterminer par arrêté le bénéficiaire et le taux d'attribution.
- ❖ **PRECISE** que le versement pourra être mensuel.

Convention de mise à disposition de personnel : précision sur les modalités des versements d'acomptes :

Monsieur le Président expose que 2 agents de la Communauté de Communes sont mis à disposition :

- 1 agent à disposition de la commune d'Assé le Bérenger : 21 H par semaine (convention du 1^{er} avril 2007).
- 1 agent à disposition de la commune de Livet en Charnie : 1 journée par semaine (convention du 26 juin 2007).

Afin de simplifier les modalités de remboursements trimestriels il y a lieu de prévoir le calcul de la manière suivante :

- Les 3 premiers trimestres sur la base du $\frac{1}{4}$ du coût de l'année n-1.
- Le dernier trimestre selon le coût réel de l'année n après déduction des 3 premiers acomptes.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **DECIDE** d'appliquer ces nouvelles modalités de calcul des acomptes de remboursement.
- ❖ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec chaque commune.

❖ Régime indemnitaire : précisions du crédit global pour l'attribution de l'indemnité d'exercice de mission de Préfecture :

Monsieur le Président expose que par délibération du 14 décembre 2007, il avait été décidé la mise en place de cette indemnité au profit du personnel technique du cadre d'emploi des agents de maîtrise.

La détermination du calcul du crédit global n'ayant pas été indiqué, il y a lieu de le prévoir de la manière suivante, conformément aux textes officiels et jurisprudences :

- Le crédit global annuel est égal aux taux moyens annuels multipliés par le nombre d'agents de ce cadre d'emploi soit :

$$1\ 158,61\ € \times 4 = 4\ 634,44\ €$$

(Taux moyens) (Nbre d'agents)

Il est précisé que l'attribution aux agents potentiellement bénéficiaires, dans la limite du crédit global indiqué ci-dessus, sera affectée d'un coefficient multiplicateur compris entre 0,80 et 3.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **CONFIRME** la détermination du crédit global détaillé ci-dessus.
- ❖ **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.

DIVERS

❖ Formation des élus :

Un entretien avec l'Association des Maires de France est à envisager pour connaître les offres de cette association.

❧ Questions diverses :

Il a rappelé la réflexion de Monsieur BEDOUET à la réunion du bureau :

- A propos des effectifs des classes primaires, réfléchir à mutualiser les structures et les moyens pour éviter les classes vides. Monsieur PAILLEUX indique que des regroupements de 2 ou 3 communes fonctionnent bien dans la Sarthe.

Développement économique : proposition d'achat du site industriel de l'internationale du siège Pelletey de la zone industrielle du Bray à Evron :

Monsieur le Président expose aux membres la rencontre sur place avec Monsieur BEDOUET, maire d'Evron, Monsieur CHARLOT, notaire mandaté par liquidateur judiciaire, Monsieur MOISY, directeur du comité d'expansion économique de la Mayenne, Monsieur SOTO, adjoint au maire d'Evron, Monsieur ROCTON Gérard, ex président de la CCPE et Monsieur SAMMARTANO, ex directeur de l'entreprise à laquelle il a été envisagé l'acquisition de ce site par les collectivités.

Il rappelle qu'en réunion du bureau les membres ont proposé de consulter France Domaine pour l'estimation de ces immeubles et mandater la Communauté de Communes.

Il indique que par courrier du 30 avril 2008, Maître CHARLOT a informé les collectivités pour une remise d'une offre d'achat à remettre pour le 30 mai prochain.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.

VU la compétence économique de la CCPE

CONSIDERANT l'intérêt communautaire de ce site industriel

❖ **DECIDE** de donner pouvoir au Président pour faire une offre d'achat en concertation avec Monsieur le Maire d'Evron et le conseiller général à partir de l'estimation de France Domaine.

❖ **PRECISE** qu'à la demande de Monsieur BEDOUET une partie de ces immeubles pourrait être vendue à la ville d'Evron pour les besoins techniques.

❖ **PRECISE** que pour une unité de bâtiments des contacts sont établis.

❖ **INDIQUE** qu'une rencontre avec France Domaine sur site est programmée le 15 mai à 10 heures.

Monsieur BOURDIN :

- L'association « Sport Action Jeunesse », qui loue régulièrement le centre sportif socio-éducatif du Gué de Selle, sollicite notre partenariat administratif avec la ville du Mans, pour la mise en place d'un emploi tremplin aidé par la Région Pays de Loire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-président.
 - ❖ **ACCEPTE** ce partenariat, étant précisé que le coût est neutre pour la CCPE.
 - ❖ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer les documents à intervenir.
-
- Olympiades des métiers : elles se dérouleront les 17, 18, 19 et 20 janvier 2009. Les participants étant hébergés au Relais du Gué de Selle pourraient bénéficier de nos structures (swin golf – terrain de football) selon les plannings de leurs compétitions. A ce titre, Monsieur BOURDIN propose l'accès gratuit, compte tenu de l'impact économique généré par ce rassemblement.

Le Conseil Communautaire a pris connaissance de cette information.

Conclusion :

Monsieur André BOISBOUVIER invite les responsables de commission à réunir les membres courant juin. Les dates des réunions du bureau et du conseil communautaire étant arrêtées comme suit :

Bureau : jeudi 19 juin à 14 h 00.

Conseil Communautaire : vendredi 04 juillet à 20 h 30.

La séance a été levée à 23 H 10.

La Secrétaire de séance,

Sophie LELONG

Le Président,

André BOISBOUVIER